

Chômage, le vivre... s'en sortir ?

Autor(en): **Chapuis-Bischof, Simone**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chômage, le vivre... s'en sortir ?

Tel était le thème de la 52e journée vaudoise des femmes, qui a eu lieu le 10 septembre, pour la seconde fois, au Comptoir suisse. Elle était organisée par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises avec la collaboration de l'Association valaisanne femmes-rencontres-travail.

Participaient au débat M. Pierre Gilliard, professeur à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, le Dr Gaston Garrone, directeur du Département psychiatrique de la Faculté de médecine de Genève, Mme Marina Markevitch, initiatrice d'une association privée pour la défense des intérêts des chômeurs, M. Robert Rohrbach, directeur de la Caisse de chômage et Office du travail de Soleure, M. Claude Burkhalter, directeur de la fabrique Nouvelle Lémania à l'Orient, M. Charles Zahn, directeur de l'Office vaudois de l'orientation professionnelle, M. Jean-François Braillard, secrétaire général de l'OFIAMT.

Le débat était présidé par Jacqueline Vouga, présidente du CLAF, tandis qu'il appartenait à Monique Gay, de l'association valaisanne, de conclure.

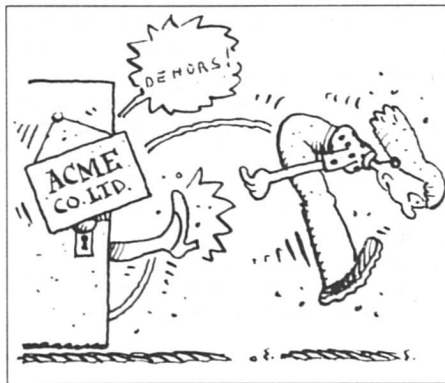
M. Jean-Pascal Delamuraz, conseiller d'Etat, ouvrit la séance en apportant le salut du Gouvernement vaudois aux participants. Il souligna que — comme le disait un de ses homologues français — le taux du chômage en Suisse représente une dose homéopathique si on la compare aux proportions que connaissent nos voisins : Suisse = 0,8 %, France = 8,9 %. Ce n'est cependant pas la statistique qui doit nous intéresser, c'est le problème humain, ce sont les hommes et les femmes qui se cachent derrière les chiffres. Le conseiller d'Etat vaudois insista aussi sur l'importance de la formation et de la recherche dans un pays comme le nôtre ainsi que sur le rôle de l'Etat dans ce domaine.

Aspects quantitatifs

M. Pierre Gilliard fit remarquer d'entrée de cause la contradiction qu'il y a — dans la presse quotidienne comme dans les revues spécialisées — entre les articles rassurants montrant que les indicateurs conjoncturels sont à la hausse et les informations concernant de nouveaux licenciements. Même si ces deux tendances correspondent à une réalité, la plus grande prudence est de rigueur dans l'analyse du phénomène chômage et il faut tenter d'en avoir une vue plus large dans le temps et dans l'espace.

Entre 1973 et 1977, la récession a fait disparaître 300 000 emplois en Suisse, soit 10 % de la population active. Aucun pays n'a enregistré pareil recul. Si le taux du chômage n'est pas de 10 %, c'est que les deux tiers des postes supprimés concernaient des étrangers (qui sont rentrés chez eux) et une bonne partie du tiers restant concernait les femmes ; beaucoup ont renoncé à leur activité quand celle-ci signifiait un salaire d'appoint, d'autres ont pris une retraite anticipée, toujours est-il qu'elles ne figurent pas dans les statistiques de chômeurs.

Le nombre d'heures chômées a passé de 0,85 Mio (1980) à 1,4 Mio (1982) et à 2,2 Mio (avril 1983). Les licenciements étaient d'une centaine par mois en 1980 ; leur nombre dépasse 1000 par mois à fin 1982 et début 1983. Disons encore que si les femmes représentent un tiers de la population active, elles constituent les deux cinquièmes des chômeurs. Un quart des chô-



Ms. Juin 1983

meurs complets ont moins de 25 ans ; les chômeurs de plus de 50 ans sont moins nombreux mais leur durée de chômage est plus longue.

Si notre pays est moins touché par le chômage que les autres pays occidentaux, si la reprise économique semble se manifester à certains endroits, il ne faut pas croire que nous sommes sur un îlot qui ne sera jamais touché par la tempête. De graves problèmes vont encore se poser. N'oublions pas que les progrès technologiques — qui sont d'ailleurs souhaitables — entraînent des suppressions de postes de travail.

La structure de l'emploi s'est profondément modifiée entre 1970 et 1982 : les travailleurs du secteur primaire (agriculture) ont passé de 8 % à 7 % de la population active, ceux du secondaire (industrie) de 48 % à 38 % et ceux du tertiaire (services) de 44 % à 55 %. Des adaptations considérables seront nécessaires et modifieront encore le profil de notre économie.

Chômage et santé mentale

Le fait de ne pas travailler peut avoir des incidences sur la santé psychique, incidences plus ou moins fortes selon l'idée qu'on se fait du travail. Si celui-ci représente un statut social, en être privé sera ressenti plus vivement que dans les pays où l'on travaille de façon plus relâchée.

Dans les années cinquante, nous dit le Dr Gaston Garrone, les soins aux malades mentaux se sont transformés ; de l'asile fermé on est passé au centre ambulatoire et on peut dire que 90 % des malades psychiatriques continuent de travailler. En 1967, 5,6 % des patients des psychiatres étaient des chômeurs, 2,2 % à l'Assurance invalidité et 1,6 % assistés. Douze ans plus tard, les proportions deviennent respectivement 40 %, 25 % et 13 %.

Les chômeurs sont souvent atteints de dépression ; leur situation est ressentie comme une déchéance, comme une perte du prestige social, une perte de l'estime de soi ; ils ont un sentiment de culpabilité et cachent leur situation à leurs proches (certains font semblant d'aller travailler). Ils manifestent en même temps d'autres troubles tels que maux de tête, douleurs dorsales, problèmes digestifs et cardiovasculaires. Ils se sentent paralysés, incapables de lutter pour retrouver du travail, défaitistes ; souvent agressifs, ils rendent les autres responsables de leur situation. La consommation d'alcool et de tabac augmente chez certains (davantage chez les hommes que chez les femmes). Le chômeur se sent en dehors de la société ; être malade lui redonne un statut.

Ces chômeurs atteints psychiquement sont difficiles à replacer car l'évolution et

	Chômage complet	Chômage partiel
1975	10 000	122 000
1976	21 000 (fév. 32 000)	55 000
1980-1	6 000	2 000
1982	13 000	37 000
1983	26 000	60 000 (avril) ¹

(¹ nombre en baisse par rapport à janvier).

la restructuration de l'industrie demandent une adaptabilité qu'ils n'ont précisé-ment pas.

Le Dr Garrone, citant ensuite une étude du psychiatre espagnol Alonso Fernandès, parle du problème difficile des jeunes chô-meurs, ou des chômeurs primaires, c'est-à-dire ceux qui n'ont jamais travaillé. Le travail est formateur et ceux qui n'ont jamais travaillé sont mal armés pour la vie ; le chômage a une incidence sur leur développement psycho-affectif.

Le médecin fait tout ce qu'il peut pour gérer ces malades (psychothérapie, moyens pharmacologiques...), il peut ap-porter des soins mais ne résoudra pas le problème du chômage. Plus que de théra-peutiques réparatrices, la société et les in-dividus qui la composent ont besoin de mesures préventives à la fois économi-ques, psychosociales et spirituelles.

Après ces deux exposés, un moment fut consacré aux questions ; plusieurs d'entre elles concernaient le travail à temps partiel. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet qui fut traité notamment lors de la 51e journée vaudoise des femmes (voir FS No nov. 1982).

Rester actifs

Mme Marina Markevitch, qui a vécu elle-même un temps de chômage, a créé une association de défense des droits des chômeurs, les **Collectifs du nouvel âge**. (cf. FS nov. 1982, p. 6).

Pleine d'énergie, ayant beaucoup réflé-chi aux problèmes psychologiques du chô-meur, Marina Markevitch a mille conseils à lui donner : il doit tout d'abord savoir quels sont ses droits, lire attentivement la brochure qui lui est remise par les offices du chômage (bien peu nombreux sont ceux qui le font !). Le chômeur doit absolument rester actif et avoir un horaire fixe ; s'il n'a pas de hobby, il doit s'en inventer un (mots croisés, promenade du chien de la voisine, nettoyages de la maison...) C'est ainsi qu'on garde la tête claire et qu'on évite la dépression.

Dans la recherche de travail, le chômeur évitera toutes les annonces sous chiffres qui sont quelquefois dangereuses (inégalité de la situation : l'employeur étant incon-nu). Il ne se fixera pas sur l'idée de trouver à tout prix un travail stable ; mieux vaut un travail temporaire que pas de travail ; un travail temporaire a l'avantage de mainte-nir le moral, de revaloriser les droits au chômage.

Le chômeur ne doit pas se replier sur lui-même, il doit chercher d'autres gens dans sa situation, discuter avec eux, échan-ger des idées, les aider. Il est bon de se remettre constamment en question, de faire travailler son imagination, d'essayer de trouver en dehors de sa profession une activité qui pourrait être commercialisée : savoir faire accepter à un patron l'idée qu'un comptable diplômé pourrait faire un bon jardinier (exemple vécu).

A quelques participants qui se plai-gnaient de l'attitude méprisante de la po-pulation et des employés des offices du chômage à l'endroit des chômeurs, Marina Markevitch répond qu'il ne faut pas se lais-ser faire et faire comprendre tout de suite qu'on a le droit d'être bien traité.

Une nouvelle loi

Les quatre derniers intervenants appor-tèrent au débat des éléments tout aussi intéressants, mais peut-être plus connus, aussi ne nous en voudra-t-on pas si nous condonsdavantage leurs exposés.

M. Robert Rohrbach a parlé de la mis-sion de l'Office du travail et de la Caisse de chômage. Le chômeur a droit à leurs servi-ces au même titre que l'assuré d'une assu-rance privée, puisque l'assurance-chômage est une assurance sociale et non un fonds d'assistance. L'office peut aider le chômeur dans ses recherches d'emploi, notamment quand le chômage dure et qu'il n'y a pas d'espoir de trouver du travail dans la bran-che où la personne en question travaillait auparavant ; l'office lui demande alors dans quels autres domaines il voudrait tra-vailer. Aucune pression n'est exercée à moins que le chômeur refuse tout ce qu'on lui propose.

M. Claude Burkhalter, l'un des initia-teurs de la fabrique Nouvelle Lémania, montre comment à la suite de la fermeture d'une entreprise de La Vallée en 1980 (400 employés en 1970, 140 en 1980), une poi-gnée d'hommes énergiques a recréé une

PUBLICITÉ

IL Y A AU MOINS TROIS BONNES RAISONS D'ENVOYER DES SOCIALISTES À BERNE



Le PSS fait une bonne place aux femmes. Aucun autre parti ne compte autant de femmes aux Chambres fédérales (en chiffres absolus ou relatifs). Des 25 parlementaires à Berne (donc une femme sur dix députés), dix font partie du PSS. Qui plus est : au PSS il y a aussi de la place pour les femmes qui dérangent. Chez nous, on ne connaît ni exclusions de femmes ni affaires du même genre.



Tous les « sujets féminins » importants des quatre dernières années ont bien sûr retenu l'attention des parlementaires fem-mes socialistes. Et en plus, les camarades masculins ont apporté leur soutien : pour l'égalité des droits entre hommes et fem-mes, pour la protection efficace de la mater-nité, pour le nouveau droit matrimonial, l'in-terruption volontaire de la grossesse ou la dixième révision de l'AVS.



Le parti lui-même ne reste pas en arriè-re sur ses représentant(e)s au Palais fédéral en ce qui concerne les questions dites féminines. Ainsi, l'égalité des droits entre hommes et femmes a pu être ancrée dans la cons-titution grâce à l'appui déterminant du PSS. Et lors de la votation de novembre 1982 sur l'initiative pour la surveillance des prix lancée par les consommatrices, le PSS a été le seul grand parti à soutenir cette initiative qui a finalement remporté une victoire historique.



PARTI SOCIALISTE SUISSE, CP 4084, 3001 BERNE

nouvelle entreprise (68 employés au départ, davantage aujourd'hui). Cette entreprise a cherché de nouveaux clients, amateurs de produits qui n'ont pas leur équivalent ailleurs. C'est en s'adaptant ou en devançant l'évolution technologique, en faisant preuve d'imagination et d'esprit d'initiative qu'on réussit à recréer des postes de travail.

M. Charles Zahn décrit la tâche des offices d'orientation professionnelle. Actuellement, dans le canton de Vaud, sur 10 000 consultants, l'office cantonal et les offices régionaux reçoivent 6000 garçons et filles en fin de scolarité obligatoire, 2000 jeunes de 17 à 20 ans et 2000 adultes dont une majorité de femmes. Les possibilités de recyclage et de formation des adultes sont encore peu nombreuses (à part art. 41, formation en emploi qui nécessite un gros effort) et il faut arriver à faire sauter des limites d'âge d'entrée dans les écoles professionnelles.

M. Jean-François Braillard donna quelques informations sur la nouvelle loi sur l'assurance chômage qui entrera en vigueur le 1er janvier 1984, loi qui comprendra — c'est une nouveauté — des mesures préventives. Comme il ne s'agit pas de subventionner n'importe quel cours de formation continue ou de recyclage, mais qu'il faut choisir de bons cours, l'OFIAMT étudie en ce moment la mise sur pied de supports pédagogiques que la Confédération n'a pas l'intention d'imposer mais d'offrir aux cantons.

Dans le débat final, nous retiendrons la question de ce participant : « Pourquoi des cours genre Retravailler ne sont-ils pas organisés pour les hommes ? Pourquoi l'expérience d'Yverdon (cours Clés-pour-le-travail, donnés à un groupe de chômeurs et chômeuses) n'a-t-elle pas été renouvelée ailleurs ? » Cette question a donné l'occasion aux animatrices de Clés de s'exprimer : Lausanne n'a « pas besoin d'un tel cours », selon les autorités ; à Renens par contre, il s'en organisera bientôt un, très probablement. ● Simone Chapuis-Bischof

Sans vouloir vous proposer une bibliographie, FS vous recommande la lecture :

- du dernier No du journal *Vivre au présent*, entièrement consacré au chômage ;
- d'une brochure sur le chômage présentant une enquête menée par le groupe « Femmes au travail » de la FTMH ;
- du livre de Pierrette Sartin (sociologue de Paris) consacré au sujet *Jeunes au travail, jeunes sans travail* (Editions d'organisation, Paris, 1977).



Ms. juin 1983

Accès à l'embauche : un casse-tête

Deux tribunaux du travail allemands consultent la Cour de justice des communautés européennes sur deux plaintes déposées pour discrimination à l'embauche.

Dans l'un des cas, il s'agit de deux assistantes sociales particulièrement bien préparées, qui postulent deux postes dans la prison où elles ont fait leurs stages. Le gouverneur de la prison déclare explicitement qu'il préfère engager un homme sans expérience plutôt qu'une femme.

Dans l'autre cas, il s'agit d'une femme ayant un diplôme d'ingénieur commercial. Elle répond à une offre d'emploi correspondant à ses qualifications, qui stipule que le poste est « un tremplin vers une carrière de manager ». On lui oppose le fait que l'entreprise a besoin d'un homme pour la représenter au Moyen-Orient.

Les deux tribunaux (Werl et Hambourg) reconnaissent qu'il y a eu discrimination en raison du sexe lors de la procédure de recrutement. Mais, embarrassés, ils posent à la Cour de Justice, de leur côté, à peu près les mêmes questions. Comme il pourrait se poser en Suisse des problèmes du même genre, résumons ces questions, même si les dispositions légales sont différentes :

— Découle-t-il de la directive communautaire sur l'égalité d'accès à l'emploi que la victime a droit d'office à un contrat de travail ? Autrement dit, l'employeur est-il condamné à embaucher d'office la victime ?

— Est-ce le cas seulement si la victime est objectivement meilleure que le candidat choisi ? ou s'il y a égalité de compétence ? ou si la victime est objectivement moins compétente, mais du fait qu'elle a été victime d'une discrimination ?

— Est-ce au tribunal de se prononcer sur la question de la compétence professionnelle, et selon quels critères ?

— Si l'employeur n'est pas tenu d'embaucher, la victime a-t-elle droit à des dommages-intérêts ? Comment les calculer ? La victime y a-t-elle droit seulement si elle est mieux qualifiée ou également si le candidat masculin est plus compétent ?

Le tribunal de Hambourg estime que, s'il n'y a pas embauche d'office, le droit de la victime à des dommages-intérêts devrait représenter une sanction économique sensible pour obtenir des entreprises une attitude conforme à la loi. (pbs)

Les femmes et les élections

En Angleterre

Les grands partis ont présenté les candidatures de 189 femmes (29 %) aux élections de juin 1983 : 38 chez les conservateurs, 77 chez les travaillistes, 74 à l'Alliance libérale-sociale démocrate. 23 femmes seulement ont été élues sur les 650 sièges que compte la Chambre des Communes (3,5 %), soit 13 conservatrices et 10 travaillistes. Les votes des femmes ont été pour 43 % aux conservateurs, 27 % aux travaillistes, 28 % à l'Alliance. Si Mme Thatcher a conduit son parti à la victoire, une autre politicienne bien connue, Shirley Williams (SD), n'a pas été réélue. (pbs)

En France

Aux municipales de mars 1983, le nombre de femmes participant à la gestion de leur commune a augmenté de 66 %, passant de 39 000 en 1977 à 71 000. Le taux de représentation des femmes est ainsi de 14,08 % en moyenne, soit environ 13 % dans les communes de moins de 3500 habitants, et de 21,6 % dans les grandes communes. Selon Mme Roudy, on peut dire que « tous les partis ont pris en compte la volonté de plus en plus affirmée des femmes de participer à la vie publique et à la gestion de leur commune ».

(Source : *Femmes d'Europe*, Nos 30 et 31)

Israël : égalité face à la retraite

La Fédération générale du travail (Histadrut) a décidé d'élever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes afin de respecter le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes. Ainsi les femmes ne seront-elles plus obligées d'arrêter de travailler entre 60 et 62 ans, comme c'était le cas jusqu'à présent. Comme le mentionnait le professeur Ruth Ben Yisrael, de la Faculté de droit de l'Université de Tel Aviv, deux écoles s'affrontent, entre ceux qui veulent diminuer l'âge de la retraite des hommes, et ceux qui veulent augmenter celui des femmes : 6 La première école voit la retraite

comme la chance de faire enfin ce qui vous intéresse vraiment. Les tenants de cette option décrivent une grand-mère qui, à 60 ans, a enfin le temps de profiter de ses petits-enfants. La deuxième école de pensée considère la retraite sous un angle moins favorable. La même grand-mère certes, jouit de ses petits-enfants, mais se rend vite compte qu'elle est passée de l'état de salariée à l'état de baby-sitter non payée ». (mg)

(Source : *Na'amat, Movement of Working Women and Volunteers*, Tel Aviv, août 1983).